

**RECTIFICATIFS**

**Rectificatif à l'avis à l'attention des personnes, groupes et entités qui ont été inclus dans la liste visée à l'article 2, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 2580/2001 du Conseil concernant l'adoption de mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme**

*(«Journal officiel de l'Union européenne» C 179 du 16 juillet 2008)*

(2008/C 186/16)

Page 1, au premier alinéa:

*au lieu de:* «décision 2008/584/CE du Conseil»,

*lire:* «décision 2008/583/CE du Conseil».

---